

PARCS ÉOLIENS

de la Seigneurie de Beaupré

un projet de

BORALEX

GazMétro

VALENER

Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4 S.E.N.C

Relevés des niveaux de bruit ambiant dans le cadre de la surveillance sonore de la circulation sur le rang Saint-Antoine

Rapport des mesures du mois de juillet 2013

22 novembre 2013

 **GENIVAR**



PARCS ÉOLIENS
de la Seigneurie de Beauré

un projet de

BORALEX  CASMÉTÉO 

Suivi sonore de la construction du parc éolien de la Seigneurie de Beauré – 4 S.E.N.C

Relevés des niveaux de bruit ambiant dans le cadre de la surveillance sonore de la circulation sur le rang Saint-Antoine

Rapport des mesures du mois de juillet 2013

Préparé par :



Djibril Sy, ing., M.Sc.A.

Approuvé par :

22 novembre 2013



Marc Deshaies, ing., M. Ing.

PARC ÉOLIEN DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ – 4 S.E.N.C

SURVEILLANCE SONORE DE LA CIRCULATION SUR LE RANG SAINT-ANTOINE

PHASE CONSTRUCTION - MESURES DU MOIS DE JUILLET 2013

Demande réalisée pour	PARC ÉOLIEN DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ – 4 S.E.N.C
Demande destinée au	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Diffusion	Privée
Date de la version finale	22 novembre 2013
N/Réf.	BLXSB400-620

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Genivar

Chargés de discipline	Djibril Sy, ing., M.Sc.A. Philippe Lintz, technicien sénior David Gilbert, biologiste
Directeur de projet	Marc Deshaies, ing., M. Ing.

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	1
1.1	Mise en contexte	1
1.2	Mandat	1
2	RÉGLEMENTATION	2
3	MESURES SONORES	3
3.1	Instrumentation.....	3
3.2	Conditions météorologiques	4
4	RÉSULTATS ET ANALYSES	5
5	CONCLUSION.....	6

TABLEAUX

Tableau I	Point d'évaluation du climat sonore.....	3
Tableau II	Résultat des mesures sonores.....	5

ANNEXES

Annexe A	Carte de localisation du point de mesure	7
Annexe B	Certificats de calibration.....	9
Annexe C	Conditions météorologiques.....	12
Annexe D	Résultats détaillés.....	14
Annexe E	Dépliant Chantier et suivi des mesures d'atténuation	17

1 INTRODUCTION

1.1 Mise en contexte

Parcs Éoliens de la Seigneurie de Beupré – 4 S.E.N.C (PESB4 S.E.N.C), utilise le rang Saint-Antoine pour le déplacement de ses fournisseurs, employés, sous-traitants, etc.

Le décret 48-2013, concernant la délivrance du certificat d'autorisation (CA) pour le projet SB4, émis par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) stipule à la condition 5 :

“ Boralex inc et Beupré Éole 4 S.E.N.C. doivent déposer auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, au moment de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le programme de surveillance de la circulation sur le rang Saint-Antoine visant à assurer l'efficacité des mesures d'atténuation qu'ils se sont engagés à appliquer, et qui inclut notamment des mesures des niveaux sonores.”

Un plan de suivi sonore a été déposé le 16 avril 2013 dans le CA construction pour surveiller le bruit généré par la circulation sur le rang Saint-Antoine. Des mesures du niveau sonore doivent être effectuées chaque mois en un point défini à la maison qui est la plus rapprochée de la route et conformément aux directives du ministère des Transports du Québec (*Politique sur le bruit routier, MTQ, 1998*). Ce plan de suivi a été présenté et discuté avec les riverains via le comité des riverains.

Des campagnes de mesures auraient dû être réalisées en mai et en juin 2013. Toutefois en raison de conditions météorologiques défavorables et de la grève de la construction survenue du 17 au 24 juin 2013, les mesures sonores n'ont pas pu être réalisées.

Ce rapport présente le résultat des mesures sonores du 4 juillet 2013 au point SB4-SON-04 défini pour la surveillance de la circulation sur le rang Saint-Antoine.

En complément PESB4 présente dans ce rapport les mesures d'atténuation appliquées et visant à limiter l'impact du transport.

1.2 Mandat

Le mandat confié à **GENIVAR - Unité acoustique** comprend les aspects suivants :

- ❑ Réaliser des mesures sonores de 24h pour évaluer l'impact de la circulation sur le rang Saint-Antoine;
- ❑ Comparer les résultats obtenus à la réglementation applicable.

2 RÉGLEMENTATION

Dans sa *Politique sur le bruit routier*¹, le ministère des Transports du Québec (MTQ), dans une approche de planification intégrée, indique :

«un niveau de bruit de 55 dBA L_{eq} , 24 h, qui est généralement reconnu comme un niveau acceptable pour les zones sensibles, soit les aires résidentielles, institutionnelles et récréatives».

Dans une approche corrective, si le niveau de bruit dû à la circulation routière atteint 65 dBA dans une zone sensible, le ministère intervient sous certaines conditions avec la municipalité concernée par la mise en place de correctifs sonores qui doivent réduire d'au moins 7 dBA pour être mis en œuvre.

À titre indicatif, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a publié un ouvrage où elle indique les lignes de conduite adoptées par l'organisme lors de constructions résidentielles exposées au bruit du trafic routier et ferroviaire². L'indicateur de bruit utilisé est le niveau de bruit moyen évalué sur une période de 24 heures (L_{eq} - 24h) et les limites sonores dépendent du type de lieu considéré (55 dBA pour les cours d'une maison).

¹ «*Politique sur le bruit routier*». Ministère des transports du Québec, 1998, 17 p.

² «*Le Bruit du trafic routier et ferroviaire : ses effets sur l'habitation*» ouvrage préparée par la Division de la recherche technique [Société canadienne d'hypothèques et de logements] en collaboration avec la Division des recherches en bâtiment du Conseil national de recherches du Canada. [Ottawa] : CMHC, 1981, 121 p.

3 MESURES SONORES

Les mesures sonores ont eu lieu du 3 au 5 juillet 2013 afin d'avoir une période d'échantillonnage complète de 24 h. Les données du 4 juillet ont été retenues.

Le point d'évaluation SB4-SON-04 est situé sur le terrain d'une résidence sur le tronçon du rang Saint-Antoine entre l'avenue Royale et le chemin de l'Abitibi-Price dans la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. Ce point est présenté au tableau I et figure sur la carte de localisation (annexe A).

La résidence au point d'évaluation fait partie des résidences les plus proches de la route et permet de bien prendre en considération le bruit de la circulation sur le rang Saint-Antoine notamment avec sa proximité de l'intersection avec le chemin de l'Abitibi-Price.

Tableau I Point d'évaluation du climat sonore

Point d'évaluation	Emplacement	Coordonnées MTM 7 NAD 83	
		X	Y
SB4-SON-04	2949, rang Saint-Antoine, Saint-Ferréol-les-Neiges, G0A 3R0	282 130	5 225 905

3.1 Instrumentation

Les instruments suivants ont été utilisés lors des mesures sonores :

- Un sonomètre Larson Davis, modèle LxT1, type I (n/s 2784);
- Source sonore étalon Larson Davis, modèle CAL 200 (n/s 4943).

Les instruments utilisés dans cette étude sont conformes aux normes en vigueur. Le sonomètre a été étalonné avant et après les mesures, et aucune déviation supérieure à 0.5 dBA n'a été observée lors de l'étalonnage. De plus les instruments sont vérifiés annuellement par un laboratoire indépendant. Les certificats d'étalonnage sont joints à l'annexe B.

3.2 Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques propices aux mesures sonores sont les suivantes :

- Température : Supérieure à -10 °C ;
- Vents : Inférieurs ou égaux à 20 km/h ;
- État de la chaussée : Sèche;
- Humidité relative : Inférieure à 90% .

Les conditions météorologiques selon la station météorologique d'Environnement Canada de la forêt Montmorency (celle de Cap Tourmente n'ayant pas de données) étaient généralement favorables aux mesures sonores. Les détails des conditions météorologiques sont présentés à l'annexe C. L'humidité relative a dépassé 90% par moments, mais cela n'a pas occasionné de déviation supérieure à 0.5 dB du sonomètre. Les données sur le temps sont manquantes (pluviométrie, couverture nuageuse...). Toutefois l'écoute de l'enregistrement sonore ne dénote pas de précipitation.

4 RÉSULTATS ET ANALYSES

Le tableau II présente les résultats des mesures sonores pour une période d'échantillonnage de 24 h correspondant à la journée du 4 juillet 2013.

Tableau II Résultat des mesures sonores

Point d'évaluation	Niveau sonore mesuré (dBA) ^a		Limite sonore préconisée (dBA)
	Niveau	Durée (L _{eq})	
SB4-SON-04	64	24 h	55

Note : ^a Niveau sonore arrondi à 1 dBA, ref 2.10⁻⁵ Pa.

À ce point, le bruit n'était principalement dû qu'à la circulation. Nous avons noté des travaux de voirie non reliés aux activités de PESB4 à l'angle du chemin de l'Abitibi-Price et du rang Saint-Antoine entre 10h30 et 11h30. Ces activités ne doivent pas être prises en compte dans l'évaluation du bruit de la circulation et leur contribution sonore a donc été enlevée du calcul du niveau global.

Il est à noter que le niveau sonore global de 64 dBA tient aussi compte de la circulation liée aux activités d'entreprises voisines (carrières, activités de déboisement du Séminaire du Québec) qui entraînent du transport lourd.

Le détail des relevés sonores est présenté à l'annexe D.

L'annexe E présente le dépliant chantier remis à tous les travailleurs du projet ainsi qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des mesures correctives entreprises par les Partenaires pour réduire l'impact du transport sur le rang Saint-Antoine. Ces documents ont été préparés par Parcs Éoliens de la Seigneurie de Beaupré s.e.n.c.

5 CONCLUSION

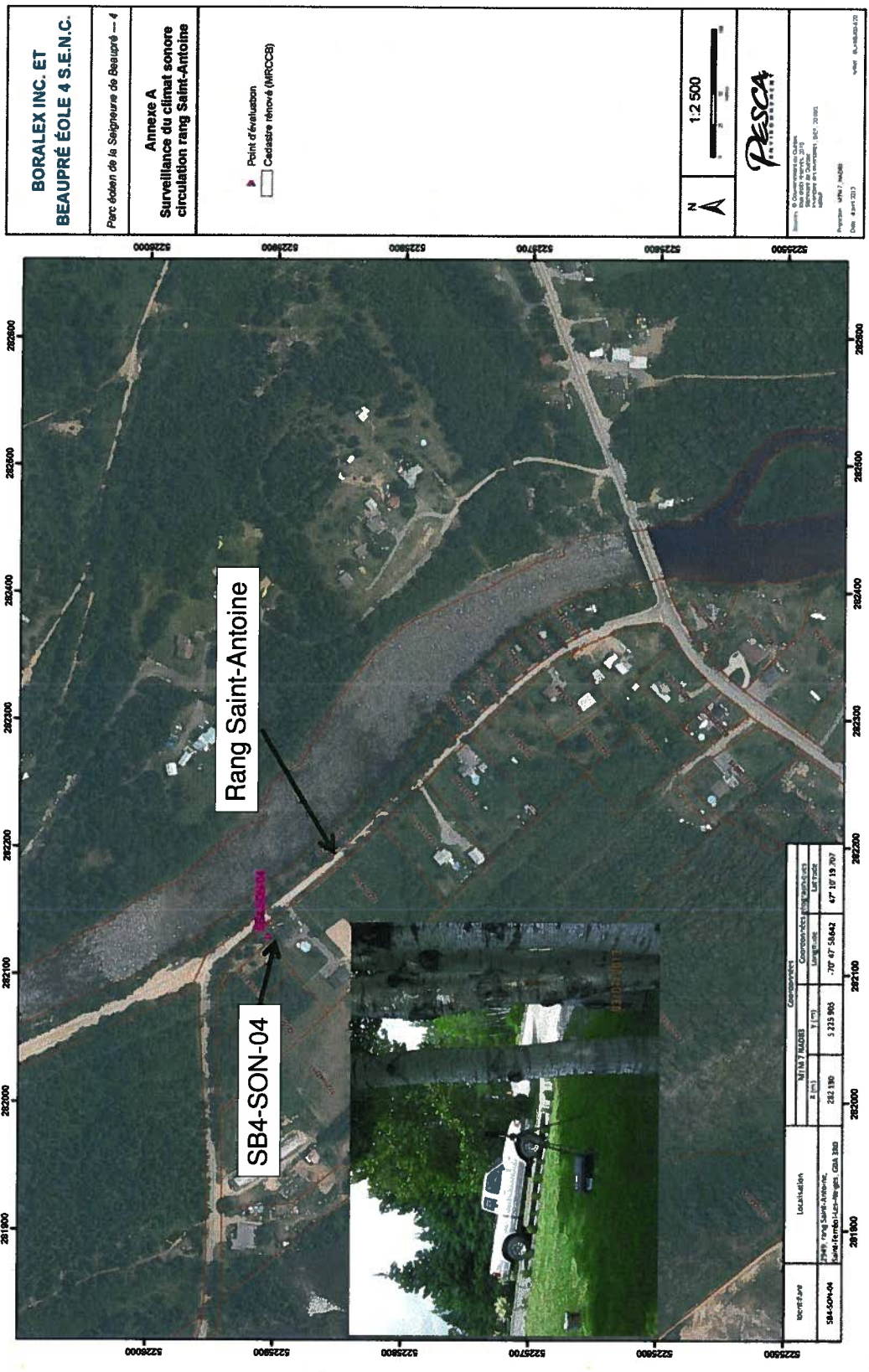
Dans le cadre du programme de surveillance de la circulation sur le rang Saint-Antoine, des mesures sonores ont été effectuées le 4 juillet 2013 au point SB4-SON-04 situé au niveau d'une résidence parmi les plus proches de la route et en conformité avec les exigences du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Le MTQ et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) recommandent un niveau de bruit de 55 dBA pour les espaces extérieurs des résidences.

Les mesures sonores d'une durée de 24 h au point SB4-SON-04 ont donné un niveau de 64 dBA. Ce niveau sonore tient aussi compte de la circulation liée aux activités d'entreprises voisines (carrières, activités de déboisement du Séminaire du Québec) qui entraînent du transport lourd.

Des mesures d'atténuation pour réduire l'impact du transport sur le rang Saint-Antoine ont été identifiées dans le programme de surveillance de la circulation mis en place par les partenaires du parc éolien et sont mis en œuvre continuellement.

Annexe A
Carte de localisation du point de mesure



PSR 4 S.E.N.C.
131-18181-01-201-01
Novembre 2013

Annexe B
Certificats de calibration



4407, rue Charlevoix, Montréal-Nord (Qc) Canada H1H 1T8
 Tél. : (514) 329-3242 • 1 888 774 6565
 Fax : (514) 329-5869 • (514) 329-3750 (service)
 Courriels : service@primoinc.com • ventes@primoinc.com
 http://service.primoinc.com



Certificat d'Étalonnage / Certificate of Calibration

CLIENT :
 GENIVAR INC.
 79, BOUL. DON QUICHOTTE
 ILE-PERROT, QC

Description: SOUND LEVEL METER
Fabriqueur/ Manufacturer: LARSON DAVIS
Modèle/ Model : LXT1
No série / Serial no : 0002784
Inventaire / Asset # : LXT#5

CERTIFICAT No / Certificate No: 130533

PROCÉDURE / Procedure :
 PRIMO - LARSON DAVIS_LXT1

Certificat émis/ Certificate issued : 1993-mm-dd
2013-02-11

Echéance/ Due Date : 2014-02-11

Type de résultat / Results type :	Tel que trouvé/ As Found
Résultats d'essais / Test results :	Ok Pass

Conditions de mesure / Measurement conditions

TEMPÉRATURE / Temp. 24°C
 HUMIDITÉ / Humidity 22%RH

Usage restreint/ Restricted use :
 Réparation effectuée / Repair performed :
 Ajustement effectué / Adjustment performed :

ÉTALONS UTILISÉS/ Standards Used:

Identification	Fabricant / Manufacturer	Modèle / Model	Description	Ser. #	Echéance/ Due Date
PR5422	GENRADIO	1986 OMNICAL	SOUND LEVEL CALIBRATOR	00979	2013-11-20

Les spécifications mentionnées comme limites de tolérances d'essai sont celles établies par le fabricant, sauf indication contraire.
Test tolerance limits are based on manufacturers specifications unless stated otherwise.

NOTES :

Certifié avec microphone / Certified with Microphone 377B02: Class 1 ns # 021985

Technicien :
Technician

A. RICHARD

Le système qualité de la société est conforme aux exigences de la norme ISO 17025 et les étalons utilisés pour le processus d'étalonnage sont retracés au CNRC et/ou au NIST.
Our quality system complies with the requirements of ISO 17025 and the standards used for the calibration are traceable to NRC and/or NIST.

Certificat d'Étalonnage / Certificate of Calibration

CLIENT :
GENIVAR INC.
79, BOUL. DON QUICHOTTE
ILE-PERROT, QC

Description: CALIBRATEUR SONORE / SOUND CALIBRATOR
Fabriquant/ Manufacturer: LARSON DAVIS
Modèle/ Model : CAL 200
No série / Serial no : 4943
Inventaire / Asset # : CAL200 #3

CERTIFICAT No / Certificate No: **133399**

PROCÉDURE / Procedure :
PRIMO - LARSON DAVIS_CAL 200

Certificat émis/ Certificate issued : **2013-04-16**

Echéance/ Due Date : **2014-04-16**

Type de résultat / Results type :	Tel que trouvé/ As Found
Résultats d'essais / Test results :	Ok Pass

Conditions de mesure / Measurement conditions

TEMPÉRATURE / Temp: **23°C**

HUMIDITÉ / Humidity: **30%RH**

Usage restreint/ Restricted use:

Réparation effectuée / Repair performed:

Ajustement effectué / Adjustment performed:

ÉTALONS UTILISÉS/ Standards Used:

Identification	Fabricant / Manufacturer	Modèle / Model	Description	Ser. #	Echéance/ Due Date
PR0422	GENRADIO	1986 OMNICAL	SOUND LEVEL CALIBRATOR	00979	2013-11-20
PR0504	H-P	8903B	AUDIO ANALYZER	2533A00511	2013-05-24
PR0530	BRUEL&KJAER	4189	CONDENSER MIC	2775251	2014-08-26
PR0531	BRUEL&KJAER	2250	SOUND LEVEL ANALYZER	3000187	2013-10-26

Les spécifications mentionnées comme limites de tolérances d'essai sont celles établies par le manufacturier, sauf indication contraire.
Test tolerance limits are based on manufacturers specifications unless stated otherwise.

NOTES :

Technicien :
Technician

J. Bourbonniere
J. BOURBONNIERE

Le système qualité de la société est conforme aux exigences de la norme ISO 17025 et les étalons utilisés pour le processus d'étalonnage sont retracables au CNRC et/ou au NIST.
Our quality system complies with the requirements of ISO 17025 and the standards used for the calibration are traceable to NRC and/or NIST.

LA SOCIÉTÉ PRIMO INSTRUMENTS INC. EST CERTIFIÉE PAR LE BUREAU CANADIEN DE NORMALISATION EN VERTU DE LA LOI SUR LE SYSTÈME DE NORMALISATION ET D'ÉTALONNAGE. LE NIVEAU DE CONFORMITÉ EST LE NIVEAU DE CONFORMITÉ EN VERTU DE LA LOI SUR LE SYSTÈME DE NORMALISATION ET D'ÉTALONNAGE. LE NIVEAU DE CONFORMITÉ EST LE NIVEAU DE CONFORMITÉ EN VERTU DE LA LOI SUR LE SYSTÈME DE NORMALISATION ET D'ÉTALONNAGE.

Annexe C
Conditions météorologiques



Rapport de données horaires pour le 04 juillet 2013

Toutes les heures sont exprimées en heure normale locale (HNL). Pour convertir l'heure locale en heure avancée, ajoutez 1 heure s'il y a lieu.

FORET MONTMORENCY RCS QUEBEC

Latitude: 47°19'22,000" N Longitude: 71°08'54,000" O Altitude: 672,80 m
 Identification Climat: 7042395 Identification Observ: 71212 Identification TC: MFM

Rapport de données horaires pour le 4 juillet 2013

Heure	Temp. °C	Point de rosée °C	Hum. rel. %	Dir. du vent 10s deg	Vit. du vent 10s km/h	Visibilité km	Pression à la station kPa	Hmdx	Refract. à l'air	Temp
00:00	16,2	14,5	90	30	2		94,18			ND
01:00	17,2	14,8	86	32	4		94,20			ND
02:00	16,5	13,8	84	32	6		94,22			ND
03:00	14,0	12,8	92	25	2		94,22			ND
04:00	13,5	12,7	95	32	4		94,26			ND
05:00	12,8	12,1	96	23	2		94,29			ND
06:00	17,6	15,1	85	12	4		94,34			ND
07:00	19,7	15,6	77	35	7		94,36			ND
08:00	21,0	14,8	68	30	13		94,35	25		ND
09:00	22,1	14,6	62	29	13		94,31	26		ND
10:00	23,7	14,7	57	28	15		94,28	27		ND
11:00	24,2	14,8	56	24	15		94,23	28		ND
12:00	24,5	15,8	58	24	11		94,17	29		ND
13:00	25,2	15,2	54	25	15		94,14	29		ND
14:00	25,6	16,4	57	22	17		94,08	30		ND
15:00	25,9	16,9	58	23	15		94,04	31		ND
16:00	24,2	18,1	69	23	15		94,00	30		ND
17:00	22,3	18,4	79	24	11		94,01	29		ND
18:00	21,6	18,4	82	28	7		94,01	28		ND
19:00	20,4	19,1	92	24	4		94,01	27		ND
20:00	20,2	19,2	94	23	6		93,98	27		ND
21:00	19,7	18,7	94	25	6		93,97			ND
22:00	19,8	18,3	91	26	11		93,96			ND
23:00	18,8	18,0	95	24	4		93,93			ND

Légende

N = Données manquantes
E = Valeur estimée
ND = non disponible
† = Données fournies par un partenaire, non assujetties à un révision par les Archives climatiques nationales du Canada

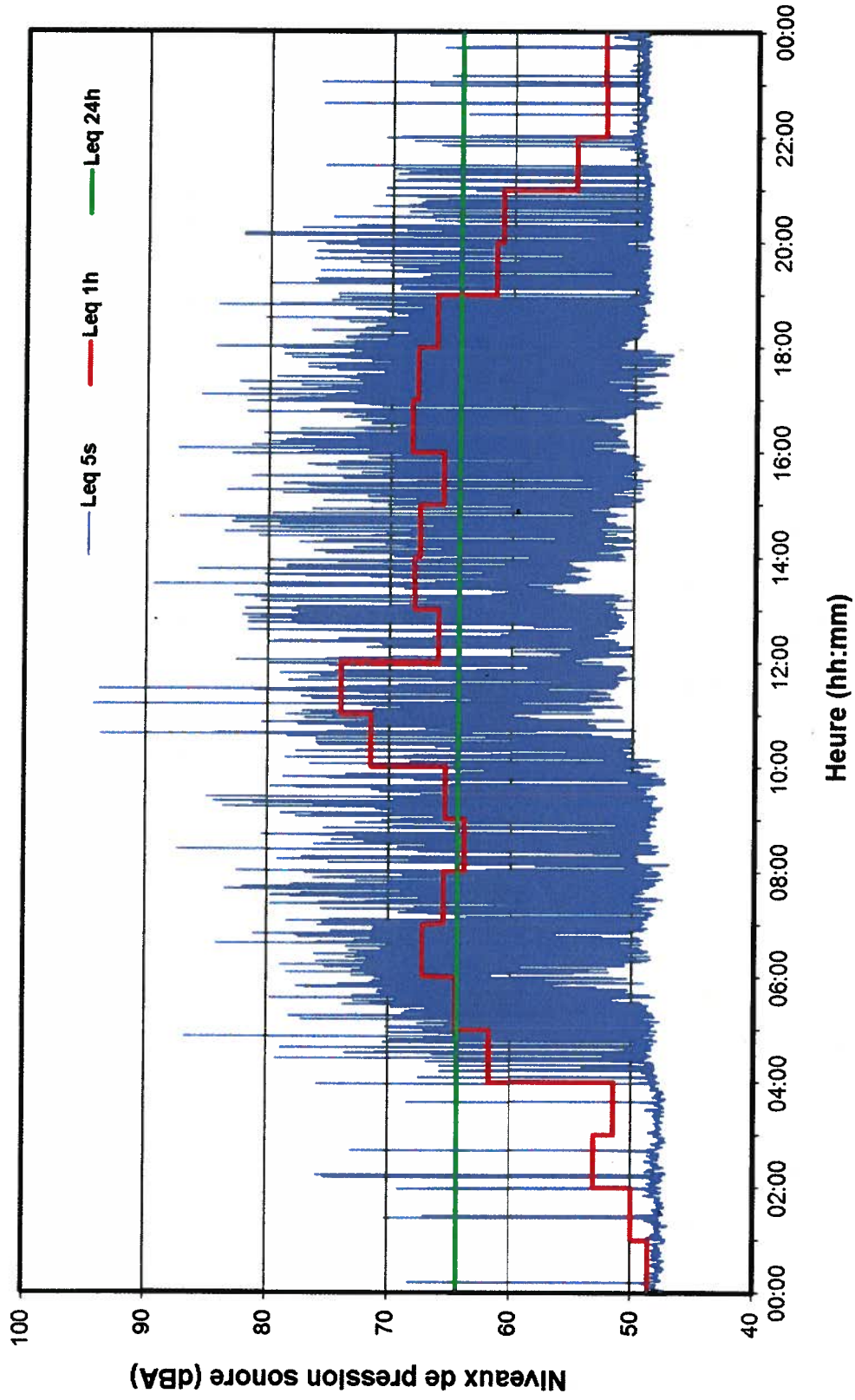
Nous aimerions connaître votre opinion! Veuillez s.v.p. cliquer sur [« Contacter-nous »](#) pour nous faire part de vos commentaires et de vos suggestions.

Date de modification : 2013-02-04

http://climat.meteo.gc.ca/climateData/hourlydata_f.html?timeframe=1&Prov=QUE&Stat... 2013-07-09

Annexe D
Résultats détaillés

Niveaux sonores mesurés au point SB4-SON-04 le 4 juillet 2013



Niveaux de bruit horaires au point SB4-SON-04

Période	LAeq
00:00-01:00	49
01:00-02:00	50
02:00-03:00	53
03:00-04:00	51
04:00-05:00	62
05:00-06:00	64
06:00-07:00	67
07:00-08:00	65
08:00-09:00	64
09:00-10:00	65
10:00-11:00	63 ^a
11:00-12:00	65 ^a
12:00-13:00	66
13:00-14:00	68
14:00-15:00	68
15:00-16:00	66
16:00-17:00	68
17:00-18:00	68
18:00-19:00	66
19:00-20:00	61
20:00-21:00	61
21:00-22:00	55
22:00-23:00	53
23:00-24:00	53

Note : ^a Niveaux de bruit consignés dont la contribution sonore des travaux non reliés au transport pour la construction du parc éolien a été retirée.

Annexe E
Dépliant Chantier et suivi des mesures d'atténuation

FAITS SAILLANTS 2012 POUR LES PARCS 2 & 3

- Le démarrage, le démarrage de la construction des chemins et des pontons de la filtration des eaux de bûche.
- Tous les travaux de construction des chemins et pontons ont été complétés à 85%.



PLANIFICATION 2013

Le mois de mai 2013 marquera l'ouverture du chantier et le début des activités de construction. Les installations amont de la construction des Parcs 2 & 3 (phases 1) composantes d'ensemble.

- Construction des chemins d'accès, des pontons et des pontons de filtration.
- Mise en service le 1^{er} décembre 2013, l'opération de la première année de construction du Parc 4 (phase II).

Cette année nous préparons également la participation de plus de 400 travailleurs pour mener à bien la construction des Parcs éolien de la Seigneurie de Beauport.



Activités et code de bonne conduite

CHANTIER DE CONSTRUCTION 2013

Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauport



Pour toute question, contactez-nous à l'adresse suivante : info@seigneuriebeaupoort.com ou au 1 877 663-3560

LES PARTENAIRES

LE TERRITOIRE DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPORT

Boralex est une entreprise spécialisée dans l'énergie éolienne, hydroélectrique et thermique. Opérant dans les secteurs énergétiques du Canada, en France et aux États-Unis, Boralex se distingue par son expertise et son savoir-faire de son respect indéfectible pour l'environnement.

GazMétro VALENER

Gaz Métro est une grande entreprise québécoise œuvrant dans le secteur de l'énergie depuis plus de 50 ans. Elle est spécialisée dans la production de gaz naturel à plus de 1000 km de la région de Québec. Ses activités liées au gaz naturel incluent le transport et la distribution de gaz naturel. L'entreprise œuvre aussi dans des domaines connexes tels que les applications, les services à la clientèle, l'épave et de fibre optique.



AU SEIN DU CHANTIER

- Ravitaillez à l'avance d'un camion de matériaux pour éviter le trafic de camion.
- Consignez le site propre. Des poubelles et bacs de recyclage sont disponibles à la sortie du site.
- Évitez les travaux de construction de chantier ou d'habitation.
- N'oubliez pas d'aviser les responsables du site si un animal a été blessé à la suite d'un impact avec un véhicule.
- Ne fumez pas en dehors des aires identifiées à cet effet.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Garantir la santé et la sécurité au travail comme priorité sur le chantier.
- Respecter les limites de vitesse, surtout à la nuit.
- Respecter les normes en vigueur.
- Être vigilant aux transports lourds sur les routes.
- Être attentif aux conditions sur le chantier pour mieux prévenir les risques d'accidents.

RETOUR ÉCONOMIQUES

Voire présence dans la région a été très appréciable en 2011 et 2012 et a permis de nombreuses retombées économiques. Nous vous remercions d'encourager les commerces de la Côte-de-Beauport et de continuer à soutenir votre démarche.



BON VOISINAGE

- N'oubliez pas que nous avons des voisins. Les membres de clubs et les citoyens à l'entrée du site partageant la route avec vous et vous accueillent quotidiennement.
- Réduisez votre vitesse de circulation dans les zones résidentielles.
- Utilisez les routes de déviation pour éviter le trafic de camion.
- Évitez les travaux de construction de chantier ou d'habitation.
- Soyez courtois, laissez circuler les membres de clubs et citoyens, même aux heures de pointe.
- Limitez l'utilisation du haut mât.
- Ne jetez pas de déchets sur le chemin d'accès.

COVOITURAGE

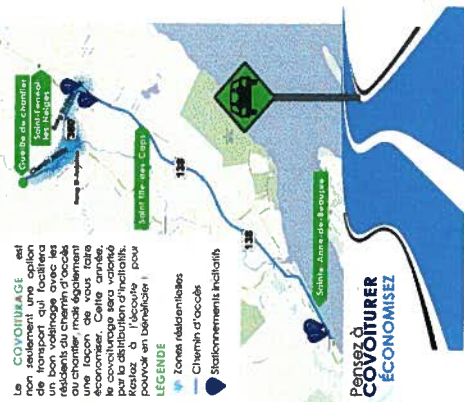
- DES STATIONNEMENTS INCITATIFS sont à votre disposition :
- Restaurant Le Montagnais**
334, route 138
Sainte-Anne-de-Beauport
COA 3C0
418 877-3681
 - Restaurant Du Fleuve**
8 Place
10740, boulevard Ste-Anne
Sainte-Anne-de-Beauport
(Québec) COA 3C0
418 877-8967
 - Resto Station-service**
30 Place
138
Sainte-Anne-de-Beauport
(Québec) COA 4J0
418 822-2526



Le COVOITURAGE est

non seulement une option de transport qui facilitera la circulation des véhicules résidents du chemin d'accès au chantier, mais également une façon de vous faire bénéficier de la réduction de la consommation de carburant par la distribution d'incitatif, l'économie pour vous-même et pour l'environnement.

- LEGENDE**
- Zones résidentielles
 - Chemin d'accès
 - Stationnements incitatifs



Survi des mesures d'atténuations
 Protocole de surveillance de la circulation sur le rang Saint-Antoine

Compte de la bastière et de la propriété		Date de l'émission		Date de l'émission	
Description de la mesure d'atténuation		Date de l'émission		Date de l'émission	
1	<p>Application de bords sur la route à long terme</p> <p>Application de bords sur la route à long terme</p> <p>Application de bords sur la route à long terme</p>	<p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p>	<p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p>	<p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p>	<p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p>
2	<p>Application de bords sur la route à long terme</p> <p>Application de bords sur la route à long terme</p> <p>Application de bords sur la route à long terme</p>	<p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p>	<p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p>	<p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p>	<p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p>
3	<p>Application de bords sur la route à long terme</p> <p>Application de bords sur la route à long terme</p> <p>Application de bords sur la route à long terme</p>	<p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p>	<p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p>	<p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p>	<p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p>
4	<p>Application de bords sur la route à long terme</p> <p>Application de bords sur la route à long terme</p> <p>Application de bords sur la route à long terme</p>	<p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p>	<p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p>	<p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p>	<p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p> <p>1. Demande de bords sur la route à long terme</p>



PARCS ÉOLIENS
DE LA SEIGNEURIE DE BEAUCHE

BOCALEX Agence

Mesures complémentaires

No	Date de réception	Membre du comité ou riverains	Moyen de communication	Responsable PESB contacté	Description de l'événement	Action engagée
11	2013-07-04	Membre du comité	Rencontre	Audrey Segret	Distinguer les jours d'application de l'eau uniquement versus application du calcium	Demande formulée par courriel le 2013-07-08 - A suivre
12	2013-07-04	Membre du comité	Rencontre	Audrey Segret	Nettoyer le rang St-Antoine, avec des jets d'eau et pas uniquement un balai mécanique	Pour rappel, pendant la saison de chantier 2012, des jets d'eau étaient utilisés créant alors une accumulation de sable de part et d'autre du rg st-antoine. Demande formulée par courriel le 2013-07-08 - A suivre
13	2013-07-04	Membre du comité	Rencontre	Audrey Segret	Nettoyer la pointe du terrain privé de M. Richard - 2947 rg st-antoine - SFLN	Demande formulée par courriel le 2013-07-08
14	2013-07-04	Membre du comité	Rencontre	Audrey Segret	Analyser la possibilité de limiter la vitesse du chemin de l'Abitibi-Price à 50 km	Demande formulée au comité de suivi et de concertation de PESB le 2013-07-04. Sera analysé avec le Séminaire de Québec
15	2013-07-04	Membre du comité	Rencontre	Audrey Segret	Renforcer la surveillance sur le chemin de l'Abitibi-Price et le rang Ste-Marie	Demande formulée par courriel le 2013-07-08 à l'attention de Stros
16	2013-07-04	Membre du comité	Rencontre	Audrey Segret	Améliorer l'harmonisation du trafic des composantes hors-normes	Message de rappel à Enercon pour passage des composantes hors-normes en dehors des heures de pointes (matin-midi et soir) lors de rencontres d'avancement de projet.



